

QUE DIT LE CODE DE LA ROUTE ?

Pour une conduite sans permis :

Vous risquez 800 euros d'amende (sans passer au tribunal) et jusqu'à 15 000 euros et 2 ans de prison.

Pour un dépassement de vitesse inférieur à 20 km/h :

Vous risquez un retrait d'1 point et une amende de 135 euros en agglomération et de 68 euros hors agglomération.

Pour une alcoolémie supérieure à 0,5 g d'alcool par litre de sang :

Vous risquez une amende de 135 à 4 500 euros selon le taux d'alcoolémie et un retrait de 6 points.

Pour un feu / un stop non respecté :

Vous risquez jusqu'à 4 500 euros d'amende et un retrait de 6 points.

Pour l'usage du téléphone en main :

Vous risquez 135 euros d'amende et un retrait d'1 point.

Pour conduite sans ceinture :

Vous risquez 135 euros d'amende et un retrait d'1 point.

Il est possible de perdre jusqu'à 6 points maximum en une infraction et jusqu'à 8 points en plusieurs infractions cumulées en une fois.

[source : www.legipermis.com - 04/12/18]



LE RISQUE ROUTIER

VOTRE PARTENAIRE PRÉVENTION & SANTÉ AU TRAVAIL

Protection du salarié & Conseils à l'employeur

VOTRE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL :

Avec une centaine de collaborateurs répartis sur 35 sites, spécialisés dans la prévention des risques professionnels, le suivi individuel des salariés et la promotion de la santé au travail, Santé BTP Normandie est votre interlocuteur privilégié.

INFORMATION | SALARIE



LES CHIFFRES

Les accidents de la circulation sont la 1ère cause de mortalité liée au travail.

Le risque routier professionnel :

Risque mission : lors des déplacements professionnels nécessaires pour exécuter un travail.

Risque trajet : lors des déplacements réalisés entre l'entreprise et le domicile du salarié ou le lieu de déjeuner.

Un accident survenu lors d'une mission professionnelle est un accident de travail.

En 2017 :

- 346 tués sur le trajet domicile-travail.
- 134 tués sur le trajet professionnel en véhicule utilitaire.

Source : *securite-routiere.gouv.fr*

La moitié des usagers tués lors d'un trajet professionnel circulaient en poids lourds ou véhicule utilitaire. 22% avaient moins de 24 ans.



VOS RESPONSABILITÉS

Le salarié qui conduit un véhicule dans le cadre professionnel est tenu de respecter les règles du code de la route. Il doit répondre des infractions commises sur la route.

Dans un accident de mission, sa responsabilité pénale est engagée s'il commet une infraction au code de la route ou s'il occasionne un accident corporel.

Enfin, le code du travail rappelle l'obligation de sécurité du salarié. Le conducteur doit, à la mesure des instructions, consignes et formations reçues, prendre soin de sa propre sécurité et celle des autres.



LES BONNES PRATIQUES

Avant de prendre la route :

Mettez les chances de votre côté

- Partez reposé après une nuit de sommeil
- Faites un repas léger et sans alcool
- En cas de prise de médicaments, parlez-en avec votre médecin traitant ou médecin du travail

Renoncez à prendre le volant si vous vous sentez somnolent



Pictogrammes apposés sur les emballage de médicaments.

L'objectif de ces images est de vous alerter si votre activité nécessite une attention soutenue, comme la conduite automobile ou l'utilisation d'une machine dangereuse (tronçonneuse, etc...).

Organisez-vous !

- Assurez-vous que le déplacement est nécessaire
- Choisissez l'itinéraire le mieux adapté
- Estimez la durée du déplacement en tenant compte de la distance, des temps de pause, des conditions climatiques et de circulation
- Favorisez le co-voiturage
- Évitez les horaires à risques :



Vérifiez le véhicule

- Attention à l'arrimage et aux surcharges
- Vérifiez les niveaux, l'éclairage, les pneumatiques et le fonctionnement des avertisseurs sonores
- Roue de secours en place
- Vitres propres, essuie-glaces en état de marche...

Le salarié dispose d'un droit de retrait s'il estime que sa sécurité est mise en danger

Au volant

Adoptez une conduite responsable

- Ne conduisez pas sans permis
- Respectez le code de la route
- Pas de consommation d'alcool ni de drogue (liée à 1 accident sur 3)
- Soyez attentif aux autres usagers
- Restez calme et courtois
- N'utilisez pas de téléphone portable en conduisant
- Ne luttez pas contre le sommeil ; sachez reconnaître les signes de somnolence : paupières lourdes, bâillements répétés, besoin incessant de changer de position, etc... et faites une pause supplémentaire
- Arrêtez-vous toutes les 2 heures (au moins), 10-20 mn suffisent
- Évitez de conduire plus de 6h à 8h/jour

Ne prenez pas de risque

A l'arrivée, signalez immédiatement

- Les dysfonctionnements du véhicule à votre employeur

